

Attestation / Facture

A REMPLIR ET SIGNER OBLIGATOIREMENT

Loi informatique : les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat du club.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR EST DISPONIBLE SUR LE SITE DU CLUB : www.ermontgym.com ou merci de le demander

Vous confirmez en avoir pris connaissance.

Mention manuscrite « Lu et approuvé » suivie, de la date et de la signature du responsable légal

Date :

Signature :

AUTORISATIONS

Je soussigné(e) :, autorise -n' autorise pas (rayez la mention inutile), les personnes responsables de mon enfant à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour assurer sa sécurité, en cas d'accident nécessitant une intervention urgente.

Le Club Gymnique d'Ermont à utiliser des photos ou films sur lesquels j'apparais ou apparaît mon enfant mineur (rayez la mention inutile) de façon identifiable, pour son site web www.ermontgym.com ou page Facebook, ou Instagram exclusivement et à des fins non commerciales.

Cochez la mention

J'autorise

Je n'autorise pas

Date :

Signature :

Observations particulières : merci de nous indiquer si vous (ou votre enfant) avez des commentaires particuliers à nous faire (par exemple : problèmes médicaux tels que asthme, allergie...)

.....
.....
.....

Extrait du règlement intérieur :

Article 10 : Les Gymnastes ne sont pris en charge qu'aux horaires définis par le planning. En cas d'absence d'un entraîneur non remplacé, les enfants concernés ne pourront pas rester dans le gymnase même si d'autres entraîneurs sont présents.

Dans ce cas ATTENTION : En cas d'accident l'assurance ne couvrira pas les frais occasionnés, vous devez donc vous assurer que l'entraîneur de votre enfant est présent avant de quitter le gymnase.

Les parents sont tenus d'être présents quelques instants avant la fin des entraînements, afin de reprendre en charge leurs enfants. Les Entraîneurs ne laisseront sortir les gymnastes qu'à la vue d'un des parents, du tuteur ou du représentant légal (grands-parents, oncle, tante, nourrice...) ou si l'entraîneur a reçu d'un de ces derniers une décharge autorisant les enfants à rentrer chez eux non accompagnés.

En cas d'absence, merci de prévenir ou faire prévenir **l'entraîneur de votre enfant**. Pensez à lui demander ses coordonnées